

# PRÉPARATION AUX EXAMENS PROFESSIONNELS DE CATEGORIE B - SESSIONS 2<sup>EME</sup> SEMESTRE 2022

Examens professionnels d'avancement de grade et promotion interne  
d'Assistant principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques  
de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe

Date limite d'inscription à la préparation : 12 mars 2021

Date du test : 14 avril 2021

## PREPARER UN CONCOURS OU UN EXAMEN PROFESSIONNEL, UNE DEMARCHE EN 5 ÉTAPES

### ÉTAPE 1 JE FAIS LE POINT SUR MON PROJET DE CONCOURS OU D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Je me pose les questions suivantes:

- suis-je motivé pour m'engager à passer un concours ou un examen professionnel ?
- suis-je prêt à m'investir pleinement dans mon projet de formation tout en conciliant mon activité professionnelle et ma vie personnelle ?

Je me renseigne sur :

- les concours et examens auxquels je peux prétendre,
- les conditions requises pour s'inscrire,
- les annales et rapports de jury disponibles,
- les cadrages des épreuves : présentation et ou programme des épreuves,
- les préparations proposées par le CNFPT, sachant que celles-ci sont susceptibles d'être comptabilisées au titre du DIF,
- les tests d'accès préalables à ces préparations,
- mon évolution de carrière, une fois que j'aurai réussi mon concours.

#### **VOUS TROUVEREZ DES OUTILS EN LIGNE SUR [WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR) / GEOLOCALISATION PREMIERE COURONNE :**

- des tests d'auto-évaluation portant sur votre motivation et vos connaissances sur les thématiques suivantes : les fondamentaux en français, mathématiques et physique,
- l'accès au Wikiterritorial, espace d'échanges et de partage d'informations des collectivités territoriales et de ressources liées aux dispositifs de préparation proposés (en téléchargement),
- le répertoire des métiers qui décline les activités et les compétences des 231 métiers territoriaux,
- des informations sur les formations, les parcours possibles et les dispositifs de préparations proposés par la délégation régionale Première Couronne.

### ÉTAPE 2 JE VALIDE MON PROJET AVEC L'ACCORD DE MA COLLECTIVITÉ POUR M'INSCRIRE AU CNFPT

J'ai obtenu les informations nécessaires et je parle de mon projet avec ma collectivité notamment lors de mon entretien professionnel annuel. Elle doit valider mon projet pour que je puisse m'inscrire à une préparation à un concours ou à un examen professionnel auprès du CNFPT.

Je m'inscris au CNFPT et je suis convoqué à un test d'orientation obligatoire dans la plupart des cas.

### ÉTAPE 3 JE REALISE MON PARCOURS DE FORMATION

Au vu des résultats obtenus au test, je valide mon parcours de formation avec ma collectivité.

Le CNFPT m'oriente sur un parcours de formation adapté à mes besoins :

- une entrée en préparation au concours ou à l'examen professionnel,
- une orientation vers un dispositif préalable à la préparation à l'examen professionnel qui me permet de renforcer mes capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse ;
- un parcours de formation continue, à définir avec le service formation de ma collectivité, en fonction de mes besoins.

En fonction des résultats, je peux être amené à revoir et adapter mon projet de concours ou d'examen professionnel.

Il appartient à ma collectivité de valider la proposition du CNFPT qui m'accompagnera tout au long de mon parcours.

Je fais la démarche de m'inscrire au concours ou à l'examen professionnel de mon choix auprès de l'organisateur du concours ou de l'examen professionnel.

### ÉTAPE 4 JE PASSE LE CONCOURS OU L'EXAMEN PROFESSIONNEL

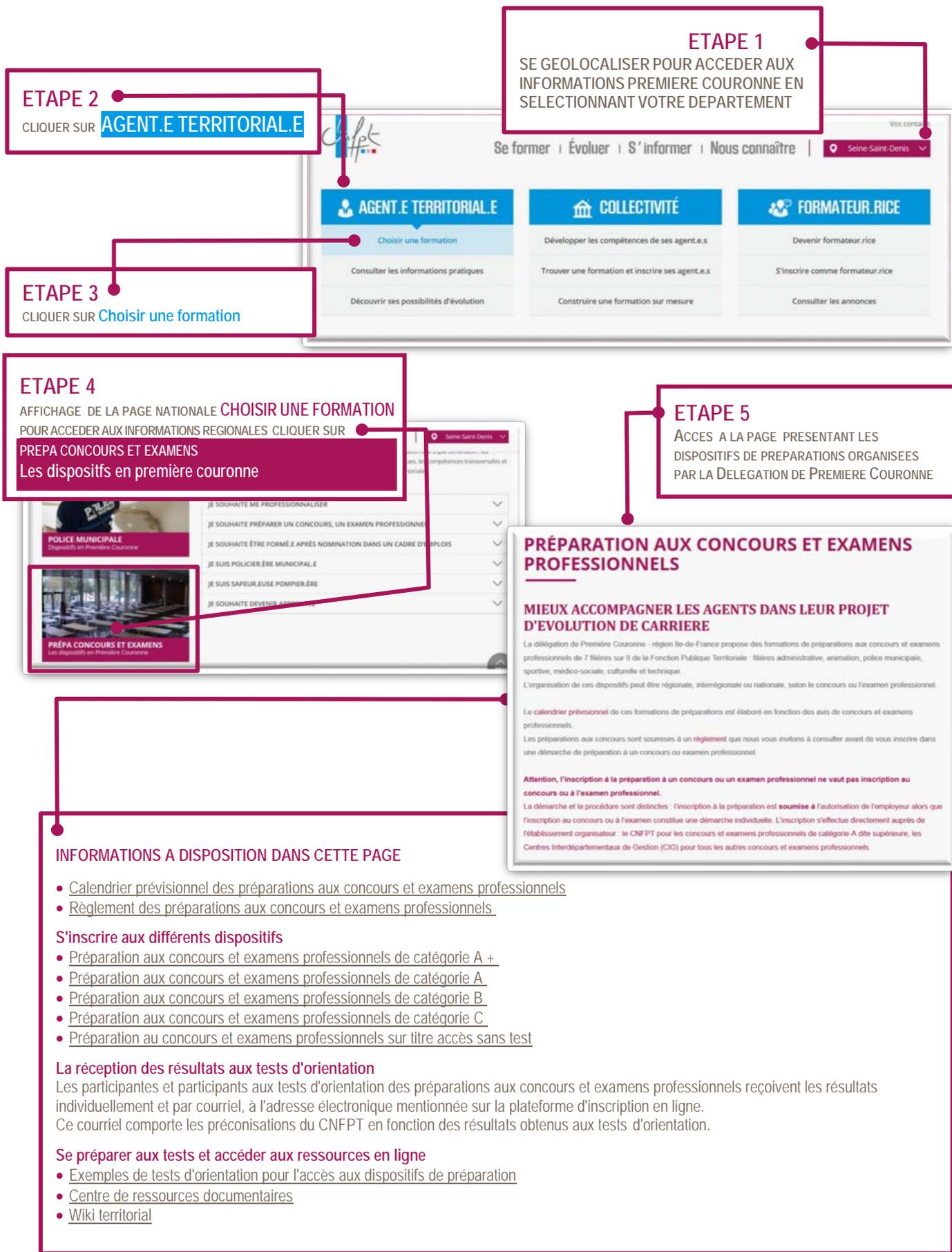
Je suis convoqué aux épreuves par l'organisateur du concours ou de l'examen professionnel.

### ÉTAPE 5 JE FAIS LE BILAN POUR AVANCER DANS MON PROJET D'ÉVOLUTION

J'obtiens les résultats du concours ou de l'examen professionnel, je peux faire un nouveau point sur mon projet initial, et éventuellement, je peux poursuivre un parcours de formation avec le CNFPT si ma collectivité me le conseille.

#### **S'INSCRIRE A UN CONCOURS OU A UN EXAMEN PROFESSIONNEL EST UNE DEMARCHE PERSONNELLE.**

Les concours ou les examens professionnels sont organisés par les centres de gestion (excepté pour les concours A+). Vous devez procéder à votre pré-inscription dans les délais fixés, auprès du Centre de Gestion organisateur.



**ETAPE 2**

CLIQUER SUR **AGENT.E TERRITORIAL.E**

**ETAPE 1**

SE GEOLOCALISER POUR ACCEDER AUX INFORMATIONS PREMIERE COURONNE EN SELECTIONNANT VOTRE DEPARTEMENT

**ETAPE 3**

CLIQUER SUR **Choisir une formation**

**ETAPE 4**

AFFICHAGE DE LA PAGE NATIONALE **CHOISIR UNE FORMATION** POUR ACCEDER AUX INFORMATIONS REGIONALES CLIQUER SUR **PREPA CONCOURS ET EXAMENS**  
**Les dispositifs en première couronne**

**ETAPE 5**

ACCES A LA PAGE PRESENTANT LES DISPOSITIFS DE PREPARATIONS ORGANISEES PAR LA DELEGATION DE PREMIERE COURONNE

**PRÉPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS**

**MIEUX ACCOMPAGNER LES AGENTS DANS LEUR PROJET D'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE**

La délégation de Première Couronne - région Ile-de-France propose des formations de préparations aux concours et examens professionnels de 7 filières sur 8 de la Fonction Publique Territoriale : filières administrative, animation, police municipale, sportive, médico-sociale, culturelle et technique.

L'organisation de ces dispositifs peut être régionale, interrégionale ou nationale, selon le concours ou l'examen professionnel.

Le calendrier prévisionnel de ces formations de préparations est élaboré en fonction des avis de concours et examens professionnels.

Les préparations aux concours sont soumises à un règlement que nous vous invitons à consulter avant de vous inscrire dans une démarche de préparation à un concours ou examen professionnel.

**Attention, l'inscription à la préparation à un concours ou un examen professionnel ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.**

La démarche et la procédure sont distinctes : l'inscription à la préparation est **soumise** à l'autorisation de l'employeur alors que l'inscription au concours ou à l'examen constitue une démarche individuelle. L'inscription s'effectue directement auprès de l'établissement organisateur : le CNFPT pour les concours et examens professionnels de catégorie A dite supérieure, les Centres Interdépartementaux de Gestion (CIG) pour tous les autres concours et examens professionnels.

**INFORMATIONS A DISPOSITION DANS CETTE PAGE**

- [Calendrier prévisionnel des préparations aux concours et examens professionnels](#)
- [Règlement des préparations aux concours et examens professionnels](#)

**S'inscrire aux différents dispositifs**

- [Préparation aux concours et examens professionnels de catégorie A +](#)
- [Préparation aux concours et examens professionnels de catégorie A](#)
- [Préparation aux concours et examens professionnels de catégorie B](#)
- [Préparation aux concours et examens professionnels de catégorie C](#)
- [Préparation au concours et examens professionnels sur titre accès sans test](#)

**La réception des résultats aux tests d'orientation**

Les participantes et participants aux tests d'orientation des préparations aux concours et examens professionnels reçoivent les résultats individuellement et par courriel, à l'adresse électronique mentionnée sur la plateforme d'inscription en ligne. Ce courriel porte les préconisations du CNFPT en fonction des résultats obtenus aux tests d'orientation.

**Se préparer aux tests et accéder aux ressources en ligne**

- [Exemples de tests d'orientation pour l'accès aux dispositifs de préparation](#)
- [Centre de ressources documentaires](#)
- [Wiki territorial](#)



Délégation Île-de-France

**PREPARATION AUX EXAMENS PROFESSIONNELS  
D'AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE  
D'ASSISTANT PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET  
DES BIBLIOTHEQUES DE 1<sup>ERE</sup> ET 2<sup>EME</sup> CLASSE- SESSION 2022**

**Date limite de réception des inscriptions par le CNFPT : 12 mars 2021**

**PREALABLE A L'INSCRIPTION ET INFORMATION RELATIVE AUX EXAMENS PROFESSIONNELS**

- Avant toute inscription, le service chargé de la formation du personnel de la collectivité est tenu de vérifier que l'agent remplit les conditions pour se présenter à l'examen professionnel.
- Vous pouvez d'ores et déjà consulter les notices en ligne sur le site du CIG de la Petite Couronne :  
<https://www.cig929394.fr/concours/fiche/examen-assistant-de-conservation-principal-de-1re-classe>  
<https://www.cig929394.fr/concours/fiche/examen-assistant-de-conservation-principal-de-2e-classe>

*Le service de formation des préparations aux concours et examens professionnels du CNFPT n'exerce aucun contrôle sur ces éléments.*

**AIDE A L'ORIENTATION**

- Des tests d'auto-évaluation sont mis à disposition des agents pour apprécier leur projet de concours et estimer leur niveau en français. Ils sont consultables sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) : glisser le curseur sur « Choisir une formation » puis cliquer sur « Je souhaite préparer un concours ou un examen professionnel » pour accéder au « Test d'auto-évaluation ».

**NATURE ET DATE DU TEST D'ACCES A LA PREPARATION**

- Le test mesure les capacités en rédaction, analyse et synthèse.
- Un exemple de test d'orientation est [en ligne](#) sur le site de la délégation Première Couronne.
- **Date du test** : 14 avril 2021 en distanciel sur la plateforme Formadist.

**RESULTATS AU TEST D'ACCES A LA PREPARATION**

Selon les résultats obtenus au test, trois parcours de formation peuvent être proposés.

■ <b>Entrée directe</b> en formation de préparation concours ou examen professionnel.	<b>Sous réserve de la validation de l'employeur et des places disponibles</b>
■ <b>Dispositif de formation « Tremplin »</b> permettant de renforcer les capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse de 7 jours ( <i>en présentiel et/ou à distance</i> ).	
■ <b>Parcours de formation continue</b> à définir avec le service formation de la collectivité, en fonction des besoins de l'agent.	

**DUREE ET CONTENU DU DISPOSITIF DE PREPARATION**

- Formation éventuelle « Tremplin » avant l'entrée en préparation : 7 jours (*en présentiel et/ou à distance*).
- Formation organisée de **janvier à mai 2022**.
- Durée totale variable selon le type d'examen professionnel (préparation écrite et orale) :
  - Pour les avancements de grade : 8 jours de formation en présentiel et 7,5 jours à distance
  - Pour la promotion interne : 10 jours de formation en présentiel et 10 jours à distance
- Contenu :
  - Méthodologie des épreuves écrites et orales
  - Apport de connaissances territoriales et métiers.

**MODALITES D'INSCRIPTION A LA PREPARATION**

- Les inscriptions s'effectueront sur la plateforme en ligne **jusqu'au 12 mars 2021** selon les codes suivants :

Examen professionnel AVG assistant conservation 1 <sup>ère</sup> classe	<b>DXP4M00E</b>
Examen professionnel AVG assistant conservation 2 <sup>ème</sup> classe	<b>DXP4N00E</b>
Examen professionnel de promotion interne assistant conservation 2 <sup>ème</sup> classe	<b>DXP4O00E</b>

**Précisions relatives aux particularités liées à l'agent à indiquer au service par mail : temps partiel, contraintes de service, situations de handicap, etc...**

**DATES D'INSCRIPTION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL**

- Centre organisateur pour l'examen de 1<sup>ère</sup> classe : en attente du calendrier prévisionnel des CDG pour 2022
- Centre organisateur pour l'examen de 2<sup>ème</sup> classe : en attente du calendrier prévisionnel des CDG pour 2022
- Retrait des dossiers d'inscription :
- Date limite de dépôt des dossiers d'inscription :
- Date des premières épreuves : **24 mai 2022**

**ATTENTION : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou examen professionnel.**

Voir également au verso le règlement du service de formation Préparations aux concours et examens professionnels  
Centre national de la fonction publique territoriale

145, avenue Jean Lolive - 93695 Pantin cedex

Tél. : 01 41 83 30 00

Fax : 01 41 83 30 10

[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)